Nations Unies A/C.2/73/SR.14

Assemblée générale
Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
17 janvier 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 14e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Remaoun (Vice-Président) ..... (Algérie)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)

b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)

f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)

h) Harmonie avec la nature (*suite*)

i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

18-17203 (F)

Merci de recycler

j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)

k) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (*suite*)

En l'absence de M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala), M. Remaoun (Algérie), Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*) (A/73/81–E/2018/59, A/73/166, A/73/258, A/73/283, A/73/302 et A/73/417)

a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (*suite*) (A/73/204)

b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (*suite*) (A/73/225, A/73/226, A/73/345 et A/73/382)

c) **Réduction des risques de catastrophe** (*suite*) (A/73/268)

d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (*suite*) (A/73/255)

e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (*suite*) (A/73/255)

f) **Convention sur la diversité biologique** (*suite*) (A/73/255)

g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (*suite*) (A/73/25)

h) **Harmonie avec la nature** (*suite*) (A/73/221)

i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (*suite*) (A/73/267)

j) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (*suite*) (A/73/306)

k) **Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale** (*suite*)

1. **M. Mackay** (Bélarus) déclare que son pays ne cesse de progresser sur la voie de la réalisation du développement durable sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et travaille en étroite coopération avec des partenaires nationaux et étrangers. Au cours des dernières années, le Gouvernement bélarussien a instauré un système complet visant à atteindre les objectifs de développement durable, qui prévoit notamment la mise en place d'un cadre institutionnel approprié. Le Président bélarussien a en outre nommé un coordonnateur national pour les objectifs, qui est également à la tête du Conseil chargé des objectifs de développement durable.

2. La mise en œuvre du Programme 2030 fait partie intégrante de l'action du Gouvernement bélarussien, qui s'emploie actuellement à aligner sur le Programme la stratégie nationale de développement durable, dont la nouvelle version mettra en évidence la façon dont les efforts déployés au niveau national contribuent à la réalisation des objectifs. Les succès que le Gouvernement bélarussien a enregistrés par le passé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie systématique qu'il a adoptée pour ce qui est de mettre en œuvre le Programme 2030 ont contribué aux résultats obtenus à ce jour en matière de développement national. Par exemple, selon le dernier classement effectué sur la base de l'indice de développement humain, le Bélarus appartient désormais à la catégorie des pays ayant un niveau de développement humain très élevé.

3. Un groupe parlementaire œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable a tenu ses premières séances publiques en décembre 2017, sur la base desquelles des recommandations concrètes ont été adressées au Gouvernement et à d'autres parties prenantes. En outre, l'analyse de l'incidence de l'ensemble des projets de loi sur la réalisation des objectifs est en cours.

4. Le Gouvernement bélarussien a également créé un partenariat ouvert sur le développement durable, composé de représentants et représentantes de la société civile, d'entreprises, des milieux scientifiques et d'organisations internationales. Les partenariats mis en place avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et international sont essentiels pour réussir à mettre en œuvre le Programme 2030. Le Bélarus privilégie par conséquent la coopération internationale en matière de développement durable, et notamment les échanges d'enseignements tirés de la réalisation des objectifs.

5. Les examens de la mise en œuvre du Programme 2030 constituent une autre modalité efficace de coopération internationale. D'ici au début de 2019, le Bélarus aura pris part aux examens nationaux, régionaux et internationaux de l'action qu'il mène pour mettre en œuvre le Programme 2030.

6. Le premier forum régional des coordinateurs nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable s'est tenu à Minsk en février 2018. Il en a notamment découlé une initiative importante visant à établir un réseau de partenariat entre les coordinateurs nationaux. À cette fin, le Bélarus a récemment proposé de créer une base de données des Nations Unies regroupant les coordonnateurs nationaux pour la réalisation des objectifs. Cette base de données pourrait être présentée lors de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019.

7. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) fait valoir que la communauté internationale doit œuvrer de concert pour réaliser le Programme 2030, sur la base de responsabilités communes mais différenciées. Des efforts conjoints sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, la faim, la malnutrition, les maladies émergentes, les guerres et les conflits et la violence à l'égard des femmes et des enfants, et pour faire face aux effets des changements climatiques.

8. Le Nicaragua accorde la priorité à l'élimination de la pauvreté, qui favorisera un développement en harmonie avec la Terre nourricière et garantira la paix et la prospérité aux générations futures. Il est nécessaire de faire preuve d'une plus grande ambition et d'une plus grande volonté politique pour réaliser le Programme 2030. Les pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris d'allouer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, en plus d'apporter des financements nouveaux, supplémentaires et prévisibles. En outre, toutes les mesures économiques coercitives appliquées par les pays développés et qui entravent le développement doivent être abrogées.

9. Les récentes élévations record de températures dans le monde et le faible niveau d'ambition quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont extrêmement préoccupants. Les pays développés doivent revoir leurs modes de production et de consommation, qui ne sont pas viables, et honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de financement et de transfert de technologie.

10. La Deuxième Commission a un rôle vital à jouer dans le développement durable. Les États Membres doivent agir de bonne foi et dans un esprit de solidarité, afin que la présente session de l'Assemblée générale aboutisse aux meilleurs résultats possibles.

11. **M. Alnahdi** (Arabie saoudite) estime qu'il est impératif de s'efforcer collectivement de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement pour réaliser des objectifs de développement durable. Les pays ont des besoins différents, et les principes et la législation nationale de chaque pays doivent être respectés. Le Gouvernement saoudien attache une grande importance à la protection de l'environnement, notamment des conséquences de l'expansion urbaine et industrielle du pays, et mise notamment pour ce faire sur la lutte contre la pollution, l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau renouvelables, l'amélioration de la gestion des déchets et la lutte contre la désertification, au moyen de techniques modernes. En outre, la préservation de la biodiversité est indispensable à la santé et à la sécurité alimentaire.

12. Soucieux de préserver les forêts et la vie sauvage, de réduire le surpâturage et de développer l'écotourisme, le Serviteur des deux saintes mosquées a mis en place un Conseil chargé de gérer les réserves royales, sous la présidence de S. A. le Prince héritier. Les citoyens et les résidents du Royaume auront accès à six zones protégées.

13. L'Arabie saoudite soutient les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre la désertification, qui touche la plupart des pays du monde arabe. Conformément à ses ambitions économiques à l'horizon 2030, l'Arabie saoudite a lancé plusieurs initiatives relatives au développement durable, notamment la plantation de 4 millions d'arbres, la création de plus de 100 parcs nationaux et la réhabilitation de 60 000 hectares de terres agricoles et de pâturages au cours des quatre années à venir.

14. L'Arabie saoudite partage l'inquiétude que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/73/302) face au mépris constant qu'Israël témoigne à l'égard des résolutions internationales lui demandant d'assumer la responsabilité de la catastrophe écologique provoquée par l'attaque dévastatrice que l'armée israélienne d'occupation a menée contre les réservoirs de stockage de pétrole au large des côtes libanaises. Un tel mépris n'a rien de surprenant, ce pays ayant l'habitude de bafouer le droit international comme l'illustre le fait qu'il continue d'occuper le territoire palestinien et le Golan arabe syrien.

15. **M. Sengdalavong** (République démocratique populaire lao) dit que la communauté internationale doit promouvoir un développement inclusif et mobiliser des

ressources suffisantes pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement. À cette fin, les partenaires de développement doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et les parties prenantes à tous les niveaux doivent immédiatement agir de concert pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

16. Le Gouvernement lao a mis en place un comité directeur national présidé par le Premier Ministre en vue d'assurer la réalisation des objectifs. Il a également travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour tenir compte, de façon systématique, des objectifs dans son plan national de développement socioéconomique pour la période 2016-2020, comme indiqué dans l'examen national volontaire qu'il a présenté lors de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018. Il continue de promouvoir la croissance verte et le développement durable conformément à ses ambitions à l'horizon 2030, à sa stratégie de développement à l'horizon 2025 et à son plan national de développement socioéconomique pour la période 2016-2020. Ces initiatives portent sur trois domaines majeurs : une croissance économique soutenue, le développement social et la protection de l'environnement. La République démocratique populaire lao est fermement déterminée à atteindre les objectifs en vue de faire sortir sa population de la pauvreté. L'orateur remercie toutes les parties prenantes de l'appui qu'elles fournissent aux efforts de développement national de son pays.

17. **M. Mezang Akamba** (Cameroun) estime que les menaces qui pèsent sur la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la pauvreté, la désertification, la dégradation de la biodiversité et les catastrophes naturelles, rendent nécessaire un suivi de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

18. Le Cameroun et la sous-région de l'Afrique centrale sont sévèrement touchés par la pollution, les changements climatiques, l'amenuisement de la couche d'ozone, l'épuisement des ressources en eau douce, la déforestation, la désertification, la prolifération de déchets toxiques et les menaces pour la biodiversité. Dans la sous-région, qui abrite la deuxième plus grande forêt du monde et 60 % de la biodiversité du continent, la superficie du lac Tchad a diminué de 90 % et les terres se sont progressivement dégradées. Au Cameroun, en 20 ans, la désertification a provoqué le déplacement de la ceinture agricole de centaines de kilomètres vers le sud, exposant le nord du pays à l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi le pays, dont les émissions de gaz à effet de serre sont faibles, est résolu à assurer une gestion écologiquement viable des forêts par le reboisement, la promotion des énergies renouvelables, la mise au point de solutions de remplacement aux combustibles fossiles, le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des déchets respectueuse de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la mise en place de programmes permettant une gestion des produits forestiers respectueuse de l'environnement. Le Gouvernement camerounais a présenté sa contribution déterminée au niveau national conformément à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et converti les mesures qui y figurent en projets viables. Il a également élaboré un plan national et mis en place un observatoire national sur les changements climatiques. Le Secrétaire général doit encourager toutes les parties prenantes à appuyer rapidement les efforts que fait le Cameroun pour réduire son empreinte carbone de 32 % entre 2016 et 2035.

19. L'orateur exprime sa sympathie aux peuples indonésien et haïtien à la suite des récentes catastrophes naturelles qui ont frappé leurs pays. Le Cameroun a pleinement intégré le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 à son programme de développement et met actuellement le Cadre en œuvre. En 2015, le Gouvernement camerounais a accueilli la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Cadre en Afrique. L'orateur note avec satisfaction l'appui qu'apporte le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à cet égard. Le Cameroun a également mis en place une plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe et un fonds d'appui aux victimes de catastrophes naturelles.

20. Le Gouvernement camerounais promeut une culture axée sur la protection civile en encourageant la population à participer aux efforts visant à promouvoir la prévention des risques et le développement durable en général. La stratégie de croissance et de création d'emplois du Cameroun est donc axée sur l'éducation, la santé et l'élimination de toutes les formes d'exclusion et de pauvreté. L'éducation universelle a déjà été mise en place et la couverture sanitaire universelle sera bientôt disponible. Bien qu'un certain nombre de mesures de protection de l'environnement aient été prises, dont l'adoption d'un plan d'action national sur la biodiversité, leur application est entravée par

l'insuffisance des ressources financières et technologiques.

21. La communauté internationale a l'obligation morale de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, notamment en raison des effets disproportionnés des changements climatiques sur les personnes vivant dans la pauvreté dans le monde entier. Tous les États doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en matière de développement, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

22. **M. Tōnē** (Tonga) dit qu'en tant que petit État insulaire en développement du Pacifique, les Tonga font face à des obstacles particuliers en matière de développement durable. Il se félicite de l'inclusion dans le rapport du Secrétaire général (A/73/226) d'une référence aux défis auxquels font face les petits États insulaires en développement du fait des changements climatiques, ainsi que de recommandations portant sur la nécessité d'une coopération internationale pour appuyer les efforts que déploient ces États en vue de mettre en œuvre le Cadre de Sendai.

23. Lors du récent débat général de l'Assemblée générale, le Chef de l'État tongan a réaffirmé que le Gouvernement avait aligné ses priorités pour la période 2018-2021 sur le Programme 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Parmi ces priorités figurent l'éducation, les changements climatiques, la santé des océans et la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

24. En juin 2018, le Gouvernement tongan a accueilli la réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement du Pacifique pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa. À l'issue de la réunion a été lancé un appel à allouer des ressources supplémentaires au Département des affaires économiques et sociales et au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les Tonga ont hâte de collaborer avec leurs partenaires à la rédaction d'un rapport interrégional dans le cadre de la préparation de l'examen à mi-parcours, qui sera examiné lors de la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau.

25. Les Tonga ont récemment lancé un plan d'action national conjoint d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe pour la période 2018-2028. Ce plan intègre les considérations liées à la gestion des risques de catastrophe dans un ensemble de cibles qui visent à renforcer la résilience du pays face aux changements climatiques, qui constituent le principal obstacle au développement durable des Tonga. En outre, conscientes de l'importance de la biodiversité pour les moyens de subsistance et le bien-être de leur population, les Tonga intensifient les mesures de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et participeront à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

26. Ardent défenseur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le Gouvernement tongan s'est engagé à porter à 50 % la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie d'ici à 2020 et a, en 2017, commandé une ferme solaire auprès d'un producteur d'énergie indépendant. Les Tonga accueillent également sur leur territoire le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ont récemment été élues à la vice-présidence de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire et ont représenté la région Asie-Pacifique à la première assemblée générale de l'Alliance. La communauté internationale, y compris les banques multilatérales de développement, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes doivent continuer de fournir un appui aux pays en développement, et en particulier aux petits États insulaires en développement.

27. **M. Bui** Thai Quang (Viet Nam) déclare que le Viet Nam cherche à accélérer la transition vers des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique, notamment par la promotion de politiques et d'investissements pertinents aux niveaux national et international, afin de garantir l'accès universel à des énergies fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Le Viet Nam s'est engagé à tripler sa production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030. Il attend également avec intérêt d'œuvrer de coopérer avec d'autres pour promouvoir la recherche sur les technologies de pointe, ainsi que le développement et le transfert de celles-ci, afin de faciliter l'extraction et le traitement d'éléments de terres rares, qui sont essentiels à la fabrication de produits à valeur ajoutée et respectueux de l'environnement, tels que les turbines éoliennes, les batteries de voiture et les cellules photovoltaïques.

28. **M. Annakou** (Libye) observe que des obstacles de taille, notamment des problèmes de financement, des conflits internes ou des occupations étrangères, continuent d'entraver la mise en œuvre du Programme 2030, qui se caractérise encore par de grandes inégalités trois ans après l'adoption du texte. Il est par conséquent nécessaire d'intensifier la coopération internationale et

l'action menée au niveau national, en veillant à ne laisser personne de côté. À cet égard, la Libye souligne le droit de tous les peuples au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées.

29. L'instabilité politique et les conflits armés ont mis à mal la capacité de la Libye à protéger ses frontières, les rendant vulnérables à une exploitation organisée par des réseaux de contrebande et de traite des personnes qui sont aussi bien issus des pays d'origine que des pays de destination. Ainsi, l'afflux de migrants clandestins originaires d'Afrique subsaharienne, auquel s'ajoute l'incapacité des pays voisins à garder leurs frontières, font porter à la Libye un fardeau plus lourd que jamais en tant que pays de transit, ce qui aggrave les problèmes humanitaires du pays. Les migrations constituent un problème mondial et multilatéral qui ne peut être résolu en laissant les pays de transit assumer le fardeau des masses de migrants. Il incombe aux pays d'origine et de destination d'assumer leur part de responsabilité quant aux flux migratoires illégaux provoqués par l'activité des réseaux de contrebande et de traite des personnes relevant de leur juridiction.

30. Le financement étant la pierre angulaire de la réalisation des objectifs de développement durable, il est grand temps que les États appliquent la Convention des Nations Unies contre la corruption et créent des mécanismes de recouvrement des actifs pillés, ce qui, dans le cas de la Libye, dégagerait de précieuses ressources pour financer les initiatives de développement durable. Le Gouvernement libyen attend avec intérêt de recevoir l'appui d'autres gouvernements pour recouvrer ses actifs pillés.

31. Située dans une zone semi-aride, la Libye subit les effets de la désertification et de la sécheresse, deux phénomènes qui résultent des changements climatiques. L'orateur exhorte la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par la Libye et d'autres pays concernés pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, et à mettre en application toutes les dispositions de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les États d'Afrique ont particulièrement besoin qu'on les aide à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent lutter plus efficacement contre les catastrophes naturelles et en atténuer les effets.

32. **Mme Hlaing** (Myanmar) dit qu'il est urgent d'agir pour renforcer la collaboration à l'appui du Programme 2030 de façon que personne ne soit laissé de côté. Le Myanmar est déterminé à faire progresser les piliers économique, social et environnemental du développement durable de manière équilibrée et intégrée, et a intégré les objectifs de développement durable à ses politiques et plans nationaux. Son plan de développement durable pour la période 2018-2030 est étroitement aligné sur les objectifs, et sa mise en œuvre nécessitera le concours des partenaires de développement et des organisations internationales.

33. Le Myanmar a connu une évolution positive ces dernières années, avec une augmentation de 50 % du revenu par habitant et une diminution du taux de pauvreté, qui a été ramené de plus de 40 % à 30 %. En mars 2018, il a satisfait à tous les critères nécessaires pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

34. Les investissements nationaux et étrangers sont des éléments importants favorisant le développement. Le Myanmar s'est engagé à créer des conditions plus favorables à l'investissement en encourageant le renforcement des capacités, en accordant des prêts en liquidités et en répondant aux besoins dans le domaine des infrastructures afin de stimuler les petites et moyennes entreprises, qui sont le principal moteur de son économie. Il élabore également un plan d'action favorisant l'inclusion financière pour la période 2018-2022.

35. Le Gouvernement du Myanmar a augmenté ses investissements dans l'éducation, encourage la créativité chez les jeunes et tire parti du potentiel de ses citoyens, et valorisera le capital humain pour rester au fait des technologies de pointe. Il a également placé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au centre de ses plans nationaux de développement. Classé parmi les pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, le Myanmar a pris des mesures importantes pour réduire les effets de celles-ci, notamment en élaborant une stratégie et un plan d'action relatifs aux changements climatiques pour la période 2017-2030 et un plan d'action pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2017-2020.

36. **Mme Zahir** (Maldives) estime que rien ne saurait remplacer les investissements en faveur du développement durable qui visent à renforcer les capacités des pays à faire face aux changements climatiques, à réduire les risques de catastrophes naturelles et à améliorer la résilience des pays face à celles-ci. Les pays doivent donc créer un environnement propice aux investissements nationaux et étrangers. Les Maldives, dont les deux principales industries sont le tourisme et la pêche, ont attiré des investisseurs en promouvant des pratiques telles que la technique locale de pêche à la canne et de pêche à la ligne à main, qui ne permettent de pêcher que des quantités acceptables de poisson, et en préservant l'environnement naturel local. Elles ont donc un intérêt économique à préserver la

santé des océans et la biodiversité marine et à protéger leurs plages de l'érosion.

37. Les changements climatiques constituent la plus grande menace pesant sur le développement durable. Comme il a été souligné dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, les efforts d'un seul pays comme les Maldives, aussi importants soient-ils, ne sont pas suffisants pour préserver les progrès réalisés dans la protection de leur environnement naturel. Il est donc essentiel de finaliser le programme de travail établi au titre de l'Accord de Paris. L'oratrice prend note avec satisfaction des travaux de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue sous la présidence des Fidji, et rappelle que l'objectif consistant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels n'est plus un idéal mais un impératif pour la survie de l'humanité.

38. Le Gouvernement maldivien a mis en œuvre des politiques à long terme visant à faciliter la transition vers des énergies propres et renouvelables, notamment l'élimination des subventions à la production d'énergies conventionnelles et la mise en place d'incitations à la production d'énergies renouvelables. L'oratrice reconnaît le rôle que joue l'Agence internationale pour les énergies renouvelables dans la direction de l'initiative Phares des petits États insulaires en développement et dans la collaboration avec les Maldives dans le cadre de l'Initiative pour les énergies renouvelables dans les îles, conçue pour aider les petits États insulaires en développement à passer aux énergies renouvelables. Des ressources supplémentaires doivent être allouées au titre du renforcement de la capacité du Secrétariat à soutenir ces États.

39. **Mme Koubodena** (Togo) déclare que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » (A/73/267). Plus d'un milliard de personnes vivent actuellement sans électricité, et 3 milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propres, ce qui les expose à la pollution de l'air intérieur. Environ 3,8 millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, meurent prématurément chaque année à la suite d'une exposition à ce type de pollution. Il est donc essentiel de remédier au manque d'accès à l'électricité en tirant le meilleur parti du potentiel qu'offrent les modes de production décentralisée d'énergie renouvelable. À cet égard, l'oratrice se félicite de la création de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire.

40. Au centre de son programme national de développement pour 2018-2030, le Gouvernement togolais a mis en place une politique énergétique s'appuyant sur les partenariats public-privé afin de promouvoir les énergies renouvelables, la connexion au réseau électrique conventionnel et l'utilisation de kits solaires individuels. Afin d'atteindre son objectif de couverture énergétique universelle d'ici à 2030, le Gouvernement a lancé en 2017 un projet sur cinq ans qui vise à fournir de l'électricité à plus de 2 millions de personnes, pour un coût de 68 milliards de francs CFA. Dans le cadre de ce projet, l'Union européenne et la Banque mondiale apporteront leur soutien à l'installation de 100 000 systèmes solaires domestiques hors réseau, pour un montant total de 20 à 25 millions d'euros. La représentante remercie tous les partenaires participant au projet. Garantir l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable est essentiel à la réalisation du Programme 2030. Il convient donc de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

41. **Mme Manav** (Turquie) rappelle que comme la Turquie est particulièrement touchée par les changements climatiques, le pays a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, en 1998, élaboré un plan d'action national et une stratégie de lutte contre la désertification et mis en place un système en ligne permettant de suivre les progrès réalisés à cet égard et d'en rendre compte. En 2015, la Turquie a accueilli la douzième session de la Conférence des Parties à cette convention, dont elle a assuré la présidence. Au cours de cette session, elle a lancé l'Initiative d'Ankara pour la période 2016-2019, qui vise à aider les pays concernés à fixer des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, conformément à la cible 15.3 associée aux objectifs de développement durable, et, comme demandé dans la Convention, à encourager l'élaboration et la diffusion de méthodes de gestion des terres qui soient centrées sur l'être humain, participatives et durables, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et l'appui à la coopération régionale et locale entre États parties. La Turquie a également contribué à l'élaboration du Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030) en participant au groupe de travail intergouvernemental y relatif. D'autres pays se sont inspirés du rapport de la Turquie sur la neutralité en matière de dégradation des terres pour fixer leurs objectifs et le Gouvernement turc a organisé, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention, des ateliers

nationaux visant à aider les pays d'Afrique et d'Europe centrale et orientale à définir leurs objectifs.

42. Dans le cadre de l'Initiative d'Ankara, la Turquie a signé un mémorandum d'accord sur la lutte contre la désertification avec l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Elle a également collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour accompagner les efforts faits par l'Érythrée, la Mauritanie et le Soudan en matière de lutte contre la dégradation des terres et la désertification par une gestion durable des ressources naturelles et la réhabilitation des forêts et paysages dégradés. En outre, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Turquie organisera une cérémonie mondiale de commémoration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, qui donnera une impulsion à la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et permettra de mieux faire connaître l'importance de la coopération internationale s'agissant de lutter contre la désertification.

43. Pays à la biodiversité riche, la Turquie s'est engagée à contribuer aux efforts déployés au niveau mondial en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la reconstitution de la diversité biologique dans l'intérêt des générations présentes et futures. La biodiversité marine et la biodiversité terrestre sont essentielles au développement durable, compte tenu de leur interdépendance avec la fourniture de biens et services de base, de leurs incidences sur la résilience des systèmes écologiques au changement planétaire et de leur importance culturelle. La Turquie est préoccupée par les effets néfastes de la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes sur la biodiversité ; l'utilisation non viable des terres ; la surexploitation des ressources naturelles ; l'exploitation et le commerce illégaux d'espèces ; l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; la pollution de l'air, des sols, des eaux intérieures et des océans ; les changements climatiques ; la désertification. Le Programme 2030 offre la possibilité d'aborder, dans le cadre d'une démarche intégrée, les dimensions environnementale, économique et sociale du développement. Il convient de multiplier les efforts pour faire appliquer le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. En tant qu'hôte de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Turquie contribuera à l'élaboration et à l'application d'un cadre mondial relatif à la diversité biologique pour l'après-2020, qui s'appuiera sur les objectifs d'Aichi et sera aligné sur le Programme 2030.

44. Les tempêtes de sable et de poussière, dont les causes sont naturelles, les changements climatiques et les pratiques non durables d'exploitation agricole, d'aménagement des terres et d'extraction pétrolière représentent un défi pour le développement durable. La Turquie elle-même est exposée aux tempêtes de sable et de poussière provenant d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. En raison de la nature transfrontière de ces tempêtes, les pays d'origine et les pays touchés doivent prendre des mesures concertées et élaborer et appliquer des stratégies d'atténuation reposant sur des données scientifiques fiables. Les programmes de coopération régionale et les autres initiatives prises par les entités des Nations Unies pour lutter contre ce type de phénomènes sont également essentiels. La Turquie renforce ses capacités dans le domaine de la surveillance et de la prévision des tempêtes de sable et de poussière. Des prévisions concernant le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe, établies par un centre opérationnel créé par l'Organisation météorologique mondiale, sont publiées en ligne.

45. **Mme Juárez Argueta** (Guatemala) dit que le Gouvernement guatémaltèque applique son plan national de développement, intitulé « Katún Nuestra Guatemala 2032 », qui est aligné sur les objectifs de développement durable et donne des orientations globales et volontaristes qui visent à aider l'État à opérer des transformations en profondeur dans un large éventail de domaines prioritaires. Cette expérience a démontré qu'il importait d'assurer la cohérence entre les politiques mondiales, nationales et locales, de renforcer les systèmes nationaux de planification et de veiller à ce que les acteurs nationaux s'approprient largement les objectifs de développement, qui doivent faire l'unanimité. En effet, tous les secteurs de la société, notamment les pouvoirs publics, les collectivités locales, les entreprises, la société civile et la communauté internationale, doivent contribuer à l'élaboration des politiques de développement afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

46. Le Guatemala a présenté son premier examen national volontaire à l'occasion de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau et continuera de présenter ses examens volontaires tous les deux ans. La représentante se félicite de l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, instance qui permet d'échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques tenant compte des particularités de la région, apportant ainsi une forte valeur ajoutée à faible coût. Les liens entre les

commissions régionales et le Forum politique de haut niveau doivent être renforcés.

47. Le Guatemala s'est récemment associé à la campagne Océans propres lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour promouvoir les initiatives mondiales de lutte contre la pollution des mers par le plastique. Pour sa part, il a déployé des filets artisanaux faits à partir de déchets plastiques récupérés sur 87 sites jouxtant des cours d'eau locaux afin d'aider les communautés à collecter, réutiliser et éliminer les déchets plastiques sans risque et de manière appropriée. Il collabore également avec les pays voisins pour réduire la pollution le long de sa côte caraïbe.

48. Le Gouvernement guatémaltèque participera activement à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et attend avec intérêt de contribuer à l'élaboration d'un pacte mondial pour l'environnement. En outre, il convient de renforcer l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris, du Nouveau Programme pour les villes et de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies doivent continuer d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour parvenir au développement durable. Il faut également miser davantage sur un développement qui profite aux groupes vulnérables, qui pâtissent de manière disproportionnée des changements climatiques et des catastrophes naturelles, auxquels la région est particulièrement exposée. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Guatemala préconise d'adopter une démarche systématique et des indicateurs de développement multidimensionnels afin de mieux tenir compte des réalités de la région, et, conformément au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet, de veiller à ce que les fonds consacrés au développement soient utilisés de façon efficace et ciblée.

49. **Mme Yánez Loza** (Équateur) dit qu'il faut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu de l'urgence et de l'ampleur des problèmes, qui touchent particulièrement les pays en développement. La délégation équatorienne réaffirme son attachement aux objectifs visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, à poursuivre les travaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été réalisés et à promouvoir les piliers économique, social et environnemental du développement durable, conformément aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

50. Le Cadre de Sendai doit être appliqué, ce qui nécessite d'adopter une approche préventive plus vaste, privilégiant davantage la dimension humaine, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la volonté de n'exclure personne et l'élaboration, jusqu'en 2020, de mesures conçues pour gérer des aléas multiformes. Le phénomène El Niño de la saison 2015-2016 a été l'un des plus forts jamais enregistrés. Les années où le phénomène, qui cause de graves difficultés aux pays en développement, ne se manifeste pas, il faut prendre des mesures pour s'y préparer, réduire les risques associés et renforcer la résilience.

51. Pour lutter contre les changements climatiques, il faut débloquer davantage de ressources, faciliter le transfert de technologie et appliquer l'Accord de Paris. La plateforme des communautés locales et des peuples autochtones de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit être pleinement opérationnelle pour que la lutte contre les changements climatiques puisse bénéficier des précieuses connaissances de ces peuples et communautés. L'oratrice rappelle que la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se tiendrait à Quito en novembre 2018.

52. La neutralité en matière de dégradation des terres peut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La représentante de l'Équateur rappelle avec satisfaction que la cérémonie mondiale de commémoration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse a été organisée à Quito en juin 2018, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. L'Équateur est déterminé à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et ne doute pas qu'il parviendra à des résultats concrets à cet égard à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il attache également une grande importance à garantir l'accès à l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables, conformément aux plans nationaux de développement. Il convient de favoriser une relation harmonieuse entre les êtres humains et la Terre nourricière, ce qui nécessite de mettre en place des modes de consommation et de production durables. L'Équateur reconnaît la nature en tant que sujet de droit.

53. **Mme Abd Aziz** (Malaisie) dit que, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, la délégation malaisienne note avec satisfaction les progrès accomplis par les États

Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'intégration du Programme 2030 dans les politiques nationales. Il est nécessaire de mener une action coordonnée pour accélérer ces progrès, car les problèmes locaux ont souvent des répercussions à plus grande échelle dans un monde toujours plus interdépendant.

54. L'application du Programme 2030 aidera la Malaisie à atteindre son objectif de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2020. Suivant les orientations fixées dans son plan de réalisation des objectifs de développement durable, la Malaisie a réduit le taux de pauvreté absolue à moins de 1 % et s'emploie actuellement à améliorer la qualité de la vie des 40 % des ménages les plus pauvres. Elle entend en effet doubler le revenu moyen de ces ménages d'ici à 2020, pour les faire entrer dans la classe moyenne. La Malaisie s'est engagée à réduire de 45 % ses émissions de carbone par unité du produit intérieur brut (PIB) entre 2005 et 2030, avec un objectif inconditionnel de 35 % et un objectif de 10 % conditionné à la fourniture d'une aide par les pays développés. En 2017, elle avait réduit de 26,5 % ses émissions de carbone par unité du PIB. La Malaisie s'est également engagée à appliquer le Cadre de Sendai, après l'adoption duquel elle a créé un organisme national de gestion des catastrophes. Elle compte par ailleurs élaborer une politique visant à intégrer les mesures de réduction des risques de catastrophe dans les activités de planification et de développement de tous les secteurs.

55. Les pays développés doivent assumer la responsabilité des émissions historiques de carbone et être des fers de lance de la lutte contre les changements climatiques, car leurs économies sont plus fortes et leurs moyens techniques et humains plus avancés. Parallèlement, les pays en développement doivent également contribuer à réduire les incidences des changements climatiques.

56. Pays d'une immense diversité, la Malaisie a lancé une politique nationale pour la période 2016-2025 qui vise à coordonner les initiatives de préservation, de conservation et de restauration de la biodiversité, conformément aux objectifs de développement durable n° 14, relatif à la vie sous l'eau, et n° 15, relatif à la vie sur terre. Elle concourt également à renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable par la coopération avec des partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. La participation active d'acteurs multiples, la mobilisation de ressources et le renforcement de la coopération à tous les niveaux sont nécessaires pour atteindre les objectifs.

57. **Mme Micael** (Érythrée) dit que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse touchent des milliards de personnes et souligne la nécessité d'une action coordonnée et résolue aux niveaux national, régional et international. Entre autres mesures, l'Érythrée a ratifié les trois principales conventions relatives à l'environnement et élaboré des stratégies nationales qui lui permettront de s'acquitter de ses obligations au titre de ces conventions. Au vu de l'importance que revêtent les ressources naturelles terrestres pour le développement social et économique, elle est attachée à la notion de neutralité en matière de dégradation des terres. L'expérience du pays en matière de protection des sols et des eaux a montré qu'il était possible d'adopter des techniques durables, économes en ressources et à faible consommation d'intrants pour rendre des terres dégradées de nouveau productives, améliorer les rendements et accroître la résilience. Il convient d'établir des partenariats solides afin de définir des cibles et de faire respecter le principe de neutralité en matière de dégradation des terres.

58. Les sécheresses cycliques, la dégradation des terres, la désertification et la vulnérabilité aux changements climatiques font de la sécurité alimentaire un défi majeur pour le pays. La population locale, les femmes, les étudiants, les organisations de la société civile, les responsables religieux et l'armée sont mobilisés pour œuvrer en faveur de la protection des sols et des eaux et du boisement. La construction de barrages de petite et de grande taille permet de transformer les zones consacrées à l'agriculture de subsistance en zones de cultures irriguées. Les technologies et l'innovation seront des outils utiles au service d'un accroissement durable de la productivité.

59. Au niveau régional, l'Érythrée participe à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Il sera essentiel d'améliorer la réactivité de l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme 2030 ; les États Membres doivent renforcer le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficience des organismes des Nations Unies dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable.

60. **L'archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que le Saint-Siège se félicite des efforts déployés par les parties prenantes pour réaliser le Programme 2030, dont l'adoption est considérée par le pape François comme un important signe d'espérance. L'interdépendance entre les piliers économique, social et environnemental du développement telle qu'incarnée par le Programme 2030 nécessite de passer d'une mentalité privilégiant le profit à une approche axée sur l'être humain, qui mettrait l'accent sur le développement humain intégral, la dignité humaine et

une éthique respectueuse de l'environnement. Les objectifs de développement durable ne doivent pas devenir de simples indicateurs statistiques semblables au PIB, se substituant à l'expérience vécue par les vraies gens. Dans l'allocution qu'il a donnée à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le pape François a insisté sur le fait que les hommes et les femmes devaient être autorisés à devenir de dignes acteurs de leur propre destin afin de sortir de l'extrême pauvreté.

61. Dans la mesure où il apporte une contribution importante au développement durable, le tourisme doit être mis en avant non seulement parce qu'il génère des bénéfices économiques et sociaux, mais aussi parce qu'il donne à des personnes de cultures et d'origines différentes la possibilité de faire des rencontres mutuellement enrichissantes. Dans les pays en développement, au lieu de dresser des barrières entre les visiteurs aisés et la population locale, il faut jeter des ponts entre les touristes et les résidents, pour relier leur dignité commune. L'absence d'interactions physiques entre ces groupes a contribué à insensibiliser les consciences et à faire naître des solutions tendancieuses à des défis mondiaux, par exemple réduire progressivement le taux de natalité des populations pauvres pour éliminer la pauvreté. En fin de compte, le développement humain intégral passera par un renouveau de l'humanité et l'avènement d'une société ouverte à toutes et à tous, en particulier aux groupes les plus vulnérables, et dans laquelle la richesse économique sera au service de l'intérêt commun.

62. **Mme Barth** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit qu'une transition vers une économie plus verte est nécessaire pour préserver les emplois, en particulier les 40 % – situés principalement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique – qui dépendent directement des services rendus par les écosystèmes, et pour créer les emplois nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, si les mesures prises dans le cadre de l'Accord de Paris pour contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels entraîneront la perte de 6 millions d'emplois, cette perte sera compensée par la création d'environ 24 millions d'emplois et une amélioration de la qualité des emplois, notamment dans le secteur agricole. Inversement, si l'on ne s'attaque pas aux changements climatiques, la croissance du PIB, la productivité et les conditions de travail s'en trouveront amoindries, car l'augmentation prévue des températures rendrait le stress thermique plus courant, en particulier dans le secteur agricole et dans les pays en développement, réduisant de 2 % d'ici à 2030 le nombre d'heures travaillées dans le monde.

63. Pour assurer une transition juste vers une économie et une société écologiquement viables, il faut modifier en profondeur les modes de production et de consommation à l'échelle mondiale, ce qui aurait des répercussions sur les lieux de travail du monde entier. L'OIT a donc adopté un ensemble de directives visant à faire en sorte que les mesures prises face aux changements climatiques favorisent la création d'emplois, la justice sociale et une transition juste pour les travailleurs, les entreprises et les collectivités.

64. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Ministère sud-africain des affaires environnementales organisera la troisième conférence ministérielle du Partenariat pour l'action en matière d'économie verte, qui rassemblera quelque 500 responsables et innovateurs de divers secteurs pour promouvoir les politiques visant à réduire la pauvreté, créer des emplois, préserver l'environnement et maintenir la croissance économique. Les membres de la Commission ont été invités à participer à la conférence. L'OIT se réjouit à la perspective de collaborer avec la Commission pour tirer parti des possibilités qu'offrent les tendances démographiques actuelles et les progrès réalisés dans les domaines des technologies et de l'automatisation afin de favoriser le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de conditions de travail plus équitables, conditions nécessaires pour faire prévaloir une économie verte.

65. **M. Mabhongo** [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] dit que les efforts déployés par l'AIEA pour favoriser l'utilisation de la technologie nucléaire dans les pays en développement contribuent directement à la réalisation de neuf objectifs de développement durable. L'Agence a accordé des milliers de bourses à des scientifiques de pays en développement dans le cadre de son programme de coopération technique, l'objectif étant de faire face aux problèmes changeants que rencontrent ses États membres en matière de développement. D'importants progrès ont également été réalisés dans la modernisation de ses huit laboratoires des applications nucléaires : un nouveau laboratoire de recherche sur les techniques nucléaires de lutte contre les insectes nuisibles a été créé en 2017 et la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera trois laboratoires gérés conjointement par l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sera achevée en 2018.

66. En septembre 2018, l'AIEA a accueilli un forum scientifique sur le rôle de la technologie nucléaire dans

l'atténuation et la surveillance des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Environ 70 % de l'électricité mondiale provient des énergies fossiles. Pour atteindre les objectifs relatifs aux changements climatiques fixés pour 2050, il faudrait que 80 % de l'électricité soit produite à partir de sources à faible intensité de carbone. Le nucléaire ne représente actuellement que 11 % de l'électricité mondiale, mais près d'un tiers de l'électricité à faible intensité de carbone produite dans le monde. L'AIEA n'intervient pas dans le choix des pays d'introduire l'énergie nucléaire, mais elle aide les pays qui décident de le faire à utiliser cette énergie de manière sûre, sécurisée et durable.

67. La technologie nucléaire pourrait aider les pays à régler certains problèmes causés par les changements climatiques. Par exemple, des techniques isotopiques peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité de l'irrigation au goutte-à-goutte et préserver ainsi les ressources en eau ; l'irradiation permet de produire de nouvelles variétés de cultures offrant de meilleurs rendements et une meilleure résistance à la sécheresse et aux maladies, ce qui constituerait un atout pour les exportations. Les rayonnements sont également utilisés avec succès pour stériliser des insectes nuisibles au Brésil, en Libye et au Maroc. La science nucléaire fournit en outre de précieuses données permettant de guider l'élaboration des politiques de protection de l'environnement et de surveiller leurs effets. En novembre 2018, l'AIEA organisera une conférence ministérielle sur les innovations dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques et sur les mécanismes de déploiement dans les États membres.

68. **Mme Aberg** (Observatrice de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables) dit que l'Agence se félicite des conclusions figurant dans le rapport spécial de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficience énergétique sont les moyens les plus rentables de réduire les émissions de carbone liées à la production énergétique de façon à assurer un avenir durable. Les énergies renouvelables sont également de plus en plus considérées comme essentielles pour renforcer la résilience aux changements climatiques et accélérer le relèvement après une catastrophe. D'ici à 2050, une transition vers les énergies renouvelables conforme aux objectifs climatiques mondiaux stimulerait la croissance du PIB mondial de 1 %, entraînerait un gain net de 11 millions d'emplois grâce au développement du secteur des énergies renouvelables et contribuerait à une amélioration de la qualité de vie de l'ordre de 15 %, principalement grâce aux bénéfices sur la santé de la réduction de la pollution atmosphérique.

69. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7, relatif à l'énergie propre et abordable, comme il a été souligné dans l'examen de cet objectif effectué lors de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau, auquel l'Agence a contribué. L'argument commercial en faveur des énergies renouvelables n'a jamais été aussi fort. Depuis 2015, le coût moyen des systèmes solaires photovoltaïques commerciaux a baissé de 24 %, tandis que le coût de l'énergie éolienne en mer a diminué de 19 %. En 2017, l'augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable a dépassé celle de sources classiques pour la septième année consécutive. En outre, les capacités de production d'électricité renouvelable hors réseau deviennent une solution pour plus d'un milliard de personnes qui n'ont toujours pas accès à l'électricité. Néanmoins, pour atteindre les objectifs relatifs au climat, le déploiement de solutions fondées sur les énergies renouvelables doit être six fois plus important que ce qui est prévu dans les plans actuels. Les principaux défis à relever consistent à développer les énergies renouvelables dans les secteurs d'utilisation finale tels que le chauffage, le refroidissement et les transports, à garantir l'accès universel à l'énergie et à réaliser une transition juste. Pour atteindre ces objectifs, il convient de réorienter les politiques et les réglementations, de mobiliser des fonds et de renforcer les partenariats.

70. **M. Richter** (Organisation internationale pour les migrations) dit que les changements climatiques et les catastrophes naturelles modifient les schémas migratoires dans le monde. La fréquence et l'intensité des catastrophes soudaines augmentent, entraînant chaque année quelque 26 millions de personnes dans la pauvreté. En 2017, 18 millions de personnes ont été déplacées en raison de phénomènes météorologiques, soit plus que le nombre de personnes déplacées par les conflits et la guerre. Les phénomènes à évolution lente, comme la dégradation des terres et l'épuisement des ressources halieutiques dû à l'acidification des océans, contribuent également aux migrations.

71. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur l'économie des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, ce qui entrave considérablement leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Entre 2008 et 2017, quelque 320 000 personnes ont été déplacées dans la région du Pacifique en raison de catastrophes naturelles, tendance qui devrait se

poursuivre à l'avenir étant donné que plus de 3 millions d'habitants de petits États insulaires en développement vivent dans des zones côtières de faible altitude menacées par la montée du niveau de la mer et l'érosion du littoral.

72. L'Organisation internationale pour les migrations appuie l'élaboration de politiques visant à relever les défis liés au climat et aux migrations aux niveaux national et régional et se félicite des solutions déployées à cet égard au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est également un outil essentiel qui permet de définir des engagements précis pour remédier aux causes des migrations environnementales et relever les défis auxquels les migrants et les États doivent faire face ; ces engagements doivent se traduire par des mesures concrètes dès le début des préparatifs de la phase d'application. En outre, il convient d'expliciter le lien entre migration et changements climatiques mis en avant dans les Orientations de Samoa.

La séance est levée à 11 h 50.